



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11
TEL : 01.43.48.55.48
FAX : 01.43.48.44.35
www.quechoisir.org

Le 16 janvier 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Perte du triple A : face au triple impact pour les consommateurs, l'UFC-Que Choisir place le marché sous surveillance

Suite à la dégradation de la notation financière de la France par Standard and Poor's, l'UFC-Que Choisir tire la sonnette d'alarme sur les conséquences de cette dégradation pour les consommateurs.

En effet, la baisse de la note française va automatiquement dégrader les banques françaises sur les deux éléments-clefs de leur évaluation financière :

- Leur note de viabilité (*viability rating*) qui reflète leur santé économique, va diminuer, le contexte économique étant moins favorable ;
- La note de leur garant (*support rating*), la France, va automatiquement baisser du fait de la perte du triple A.

Accès au crédit compromis et renchéri

La dégradation des notes des établissements de crédit devrait avoir deux effets : un renchérissement du coût d'emprunt de l'argent par les banques sur le marché interbancaire, et une diminution des montants prêtés entre banques (crise de défiance). En conséquence, le crédit aux particuliers va devenir à la fois plus rare (risque de *Crédit Crunch*, quand les banques restreignent leurs prêts) et plus cher pour les futurs emprunteurs.

Augmentation des frais bancaires pour compenser la hausse du crédit immobilier

Au vu des pratiques actuelles en France, il est à craindre que le surcoût du crédit soit partiellement répercuté sur les frais bancaires payés par l'ensemble des consommateurs français. Les banques françaises vendent aujourd'hui le crédit immobilier comme un produit d'appel pour « fidéliser » leur client. Elles se rattrapent ensuite en surfacturant (comparativement à la moyenne européenne) les frais bancaires, ce qui compense largement les faibles marges du crédit immobilier.

Ainsi, la hausse du coût du crédit immobilier pourrait être limitée en terme facial car les banques – n'osant pas augmenter trop fortement le prix de ce produit d'appel – répercuteraient partiellement la hausse sur les tarifs bancaires du quotidien. Considérant que l'ensemble des consommateurs n'a pas à subventionner les crédits immobiliers souscrits par seulement 27 % des Français, l'UFC-Que Choisir s'est déjà prononcée pour la fin de la subvention du crédit immobilier par les tarifs bancaires.

Accroissement des taux sur le crédit à la consommation

Au contraire du crédit immobilier, la répercussion de la hausse du coût d'emprunt par les établissements sera très probablement plus directe sur le crédit à la consommation, car celui-ci, moins « fidélisant », ne permet pas aux établissements de se rattraper sur le long terme, et parce que la plupart des grands acteurs du marché du crédit à la consommation sont des établissements qui ne font pas de banque au quotidien. Par conséquent, ils ne peuvent pas limiter la hausse du coût du crédit en augmentant les autres tarifs. Pire, au vu des récentes réformes qui ont touché le crédit à la consommation, il y a tout lieu de craindre que les établissements profitent de ce changement pour, au-delà de la seule répercussion liée à la perte du triple A, accroître encore davantage la hausse des taux d'intérêt.

Par conséquent, l'UFC-Que Choisir :

- Demande au Ministère de l'Économie de veiller à ce que l'impact de la hausse du crédit ne se traduise pas par une surfacturation du crédit aux particuliers et/ou des frais bancaires ;
- Met en place un Observatoire du Crédit et des frais bancaires qui surveillera l'évolution des taux du marché au vu du coût de l'argent pour les banques et plus globalement leurs pratiques tarifaires suite à la perte du triple A.